

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 4 JUILLET 2023**  
**A 18 HEURES**  
**A LA MAIRIE DE BESSEGES**  
**“ Salle du Conseil Municipal ”**

**Étaient présents :** MM Bernard PORTALES – Jacques MOLLE- MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- M Rodolph PELLIER - MME Christine ROUX- M Claude VIGOUROUX- MME Anne-Marie BENAVENT – MME Martine DOMERGUE- M Claude ROUX- MME Sylvie PESENTI - MME Catherine STECKIW – M Luc VAN DER HAEGHEN- MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ

**Étaient absents excusés :** MME Ghislaine MARC, MM Serge GRANGEON, René SANSONETTI, MMES Audrey ROUDIL – Jennifer GUERIN – M Jérôme GIUNTA

**Ont voté par procuration :** MM Serge GRANGEON, René SANSONETTI

**Secrétaire de séance :** MME Sylvie PESENTI

Monsieur Jacques MOLLE, Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Serge GRANGEON, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur René SANSONETTI, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

**1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 AVRIL 2023.

**2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL**

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées afin d'affiner les montants perçus au titre du FCTVA ainsi que le solde de subvention de DETR pour les travaux du Centre Culturel, et pour ajouter les sommes destinées au financement de la fourniture et de la pose de 2 gardes corps devant l'église et à la réalisation d'une ossature en bois démontable en douglas rabotée dans le cadre des animations de la Crèche Vivante. Enfin, il convenait de créditer un nouveau compte d'imputation pour permettre le paiement des repas « cantine » à la régie VACANCEZE.

**3°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives destinées à prendre en compte le paiement d'une facture de la SAUR pour des travaux de chemisage du réseau d'assainissement au niveau du pont de FOUSSIGNARGUES.

#### **4°) DECISION MODIFICATIVE – SECTION D’INVESTISSEMENT – BUDGET VACANCEZE**

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la décision modificative destinée à permettre le paiement d’une facture de la société MEFRAN COLLECTIVITES relative à l’acquisition d’un défibrillateur pour le centre de vacances VACANCEZE.

#### **5°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT – BUDGET CAMPING MUNICIPAL**

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées, pour intégrer budgétairement des sommes correspondantes à des travaux (aménagement intérieur pour la cuisine, salle de bains et salle à manger à hauteur de 3 777,29€ TTC) et des achats de matériels (achat d’une débroussailleuse pour 950,00€ TTC) non initialement prévus.

#### **6°) FIXATION DE LA DUREE D’AMORTISSEMENT DES BIENS SUITE A L’ADOPTION DU PLAN COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les durées d’amortissement des immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes 202, 2031, 2032, 203 et 204, suite à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

#### **7°) TARIFS 2024 – CENTRE DE VACANCES VACANCEZE**

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les tarifs 2024 du centre de vacances VACANCEZE qui sont revalorisés à hauteur de 8%.

#### **8°) TARIFS 2024 – CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE**

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les tarifs 2024 du Camping Municipal de La Plaine qui sont revalorisés à hauteur de 8%.

#### **9°) VENTE VEHICULE UNIMOG**

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de surseoir à la vente du véhicule municipal UNIMOG en raison de la survenance de nouvelles propositions d’achat qui doivent être étudiées.

#### **10°) MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de surseoir à cette question eu égard à la prise en compte de nouveaux éléments, dont une demande de mobilité interne qui entraîne une reconsidération de la réorganisation des services initialement prévue.

#### **11°) SAUR – RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture des rapports annuels d’exploitation des services de l’eau et de l’assainissement de la SAUR pour l’année 2022.

#### **12°) INFORMATION – DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire fait lecture de la décision municipale du 20 JUIN 2023 attribuant le marché de travaux de réhabilitation du réseau d’alimentation en eau potable et du réseau de collecte des eaux usées aux rues VICTOR HUGO et FERRER au groupement SCAIC/ SARL LTP/ AMIANTE CEVENNES.

#### **13°) QUESTIONS DIVERSES :**

**SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE –  
ENGAGEMENT DE LA CONSULTATION, CHOIX DE LA PROCEDURE DE MARCHE  
PUBLIC, APPROBATION DU DCE, APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
PREVISIONNEL, DEMANDE DE SUBVENTIONS**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'engager une consultation pour l'étude d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, et sollicite au nom et pour le compte de la commune de BESSEGES, une subvention pour l'étude et ses prestations annexes, auprès du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse, conformément aux montants estimés dans les plans de financement prévisionnels ci-dessous :

**SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>	<b>125 760,00€ HT</b>
Subvention attendue du Conseil Départemental du Gard (30% du HT)	37 728,00€ HT
Subvention attendue de l'Agence de l'Eau (50% du HT)	62 880,00€ HT
<b>Total Subvention Attendue (80% du HT)</b>	<b>100 608,00€ HT</b>
<b>Part de la Collectivité</b>	<b>25 152,00€ HT</b>

**DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA CIRCULATION DU BUS  
SCOLAIRE IMPASSE DE L'ECOLE DU PETIT VILLARD**

Madame Marie-Louise RIEU relate le courrier de résidents de l'impasse de l'école du Petit Villard se plaignant des désagréments causés par la circulation des bus scolaires aux abords de leurs habitations. Outre les difficultés pour les riverains d'accéder à leurs maisons durant les périodes de rentrées et de sorties scolaires, il est constaté un état d'affaissement et de délabrement de la route.

Monsieur Bernard PORTALES reconnaît le mauvais état de la chaussée et s'engage à sa réfection en enrobé pour la prochaine rentrée scolaire. Il revient également sur les réflexions engagées par le passé pour sécuriser la circulation et les manœuvres des bus scolaires aux abords de l'école du Petit Villard. La solution retenue était alors la meilleure au regard de la sécurité des élèves et des riverains. Il ne ferme cependant pas la porte à une solution alternative qui pourrait être proposée et qui satisferait l'ensemble des parties dans le respect des considérations de sécurité.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Madame Sylvie PESENTI  
Conseillère Municipale Déléguée



